

TEXTES PARUS AU *JOURNAL OFFICIEL*

■ *Journal officiel* du 12 décembre 2013

**Arrêté du 3 décembre 2013 fixant au titre de l'année 2014
le nombre de postes offerts aux concours pour le recrutement d'inspecteurs du travail**

NOR : ETSR1328038A

Par arrêté du ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social en date du 3 décembre 2013, le nombre de postes offerts au titre de l'année 2014 aux concours pour le recrutement d'inspecteurs du travail est fixé à 75, répartis comme suit :

- concours externe : 52 ;
- concours interne : 17 ;
- troisième concours : 6.

En outre, 5 postes sont offerts par la voie contractuelle aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat.